

Vous venez de télécharger la convention de formation.

Vous voulez vous inscrire au stage inter-entreprises ?

Merci de la compléter et nous la retourner signée et accompagnée de votre règlement ou de l'accord de prise en charge de votre OPCO

au plus tard 3 semaines avant le début de la formation à :

EVOLUTIS

12 LA GUERAIS – 22490 PLOUER SUR RANCE

secretariat@evolutis-formation.fr

Vous avez besoin d'aide ? Nous sommes à votre écoute au 02 96 86 98 23



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N°.... (en application des articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail)

Formation à distance 8 h

ENTRE LES SOUSSIGNÉS
LE FORMATEUR EVOLUTIS La Guérais 22490 PLOUER SUR RANCE EVOLUTIS: Siret N° 483 948 964 00026 - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 22 08355 22 auprès du Préfet de Région de Bretagne. Nos actions de formation sont éligibles à la formation continue et au DIF.
ET LE CLIENT Nom de l'entrepriseAdresse :
IL A ETE CONCLU LA CONVENTION SUIVANTE :
ARTICLE 1 : description EVOLUTIS organise l'action de formation suivante :
<u>Titre</u> : Comment traiter les objections clients?
<u>Durée</u> : 8 heures (2 sessions de 4h)
<u>Dates</u> : 9 iuin 2021 : 13h30-17h30

Le client confirme l'inscription des participants ci-dessous et l'acceptation des conditions générales de vente.

10 juin 2021 : 13h30-17h30

Formation à distance

Lieu:

LA GUERAIS – 22490 PLOUER SUR RANCE Tél : 02 96 86 98 23 www.evolutis-formation.fr



Participants
Nom :Prénom :Fonction : Adresse e-mail (si formation à distance)
Nom :Prénom :Fonction :Adresse e-mail (si formation à distance)
Nom :Prénom :Fonction : Adresse e-mail (si formation à distance)
Nom :Prénom :Fonction :Adresse e-mail (si formation à distance).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription

Avec subrogation de paiement

Pour valider l'inscription, la convention, dûment tamponnée et signée, doit être retournée à EVOLUTIS par voie électronique <u>au plus tard le 2 juin</u> à <u>secretariat@evolutis-formation.fr</u> accompagnée de l'accord de prise en charge.

Sans subrogation de paiement

 La convention dûment complétée et signée accompagnée du règlement doit être retournée à EVOLUTIS <u>au plus tard le 2 juin.</u>
 Une semaine après le stage, EVOLUTIS fait parvenir par courrier électronique à la personne en charge du dossier la facture acquittée

Avec ou sans subrogation de paiement

 Pour les formations à distance, EVOLUTIS adresse par courrier électronique, à chaque participant, un lien et un identifiant de connexion 48h avant le début du stage



L	FIV	
_		
•		

Nombre de participants inscrits	1 participant	2 participants (remise 10%)	3 Participants et plus (remise 20%)
Type de stage	Prix par participant		
Inter FOAD* (8h)	528	475	422

^{*} Formation à distance

 Pour les formations à distance, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du client et sont à sa charge.

Conditions de règlement

Avec subrogation de paiement

- La facture sera adressée et réglée par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auquel est rattaché le client.
- En cas de rejet de la facture par l'OPCO, le client sera redevable de la totalité de la somme due.
- De même, en cas de paiement partiel par l'OPCO, le client serait redevable du solde restant dû à EVOLUTIS.

Sans subrogation de paiement

- Le règlement doit être effectué par virement bancaire ou par chèque établi à l'ordre de EVOLUTIS et adressé à : EVOLUTIS – La Guérais – 22490 PLOUER-SUR-RANCE.
- Le règlement doit obligatoirement nous parvenir à l'appui de votre convention pour que celle-ci soit prise en compte. Il vous appartient de valider avec votre OPCO l'imputabilité de votre formation.

Annulation / Dédit

Avec subrogation de paiement

 La convention signée et accompagnée de l'accord de prise en charge vaut inscription définitive et paiement intégral de la formation à EVOLUTIS.

Sans subrogation de paiement

 La convention signée vaut inscription définitive et paiement intégral de la formation à EVOLUTIS.

Avec ou sans subrogation de paiement

- Si aucune personne ne participe à la formation, ou, pour une formation à distance, si aucune personne ne se connecte, le client devra régler la facture. Cette facture spécifique sera émise rappelant que cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L.6331-1 du Code du Travail.
- Toutefois, en cas d'absence d'une des personnes prévues à la convention, le client aura la possibilité de faire participer à la formation un autre salarié de son choix, sous réserve d'en avertir Evolutis par mail à <u>secretariat@evolutis-formation.fr</u> au moins 72 heures à l'avance. En cas de subrogation de



- paiement, un accord de prise en charge de cet autre salarié devra également être adressé à Evolutis au moins 72 heures à l'avance.
- Enfin, en cas d'un nombre insuffisant de participants ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, EVOLUTIS se réserve le droit d'annuler la formation. Evolutis pourra proposer une solution alternative. Dans le cas où le client refuserait cette solution, et dans ce cas seulement, le paiement de la formation ne serait pas dû à EVOLUTIS.

Compétence

En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application de la présente convention relèvera du Tribunal administrativement compétent.

Fait à Le	
Pour (nom de votre entreprise)	
Nom, prénom	Pour EVOLUTIS
	Didier Guérinel
Fonction	Gérant
Signature et cachet commercial	Signature et cachet commercial

